

## ABONNEMENT.

**Saumur :**  
Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 8

**Poste :**  
Un an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>ie</sup>,  
Passage des Princes.

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

## RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sans restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C<sup>ie</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

17 Mai 1873.

## Chronique générale.

La Correspondance républicaine se dit en mesure de donner des renseignements certains sur les principales dispositions de la loi électorale.

D'après ce projet, il y aura deux Chambres :

L'Assemblée nationale, composée de cinquante membres élus au scrutin individuel, à raison de un député par arrondissement. Les électeurs devront avoir vingt et un ans accomplis et deux ans de domicile.

Le Sénat, composé de deux cent cinquante membres élus au scrutin de liste, à raison de trois sénateurs par département, quel que soit le chiffre de la population, et renouvelable en dix ans, par cinquième tous les deux ans.

Pour être éligible au Sénat, il faudra avoir trente ans accomplis et appartenir à certaines catégories (ancien député, président des conseils généraux, des chambres de commerce, académicien, évêque et grades équivalents dans les autres cultes reconnus, etc.).

Il n'y aurait pas de sénateurs de droit. Le Sénat aurait le pouvoir de dissoudre l'Assemblée.

Telle est l'économie générale du projet.

M. Thiers, avec son obstination incurable, est plus que jamais dominé par la camarilla Barthélémy Saint-Hilaire, Arago et compagnie.

On dit M. de Goulard et les autres ministres conservateurs très-découragés et très-inquiets. Aux députés de la droite qui conseillent à M. Thiers de changer de politique, il répond en repoussant très-vivement cette proposition.

Le chevalier Nigra, qui est à l'Élysée dans les confidences du Président, comme autrefois dans celles de l'empire, écrit, assure-t-on, au gouvernement italien, que M. Thiers, loin de vouloir se séparer de la gauche, est de plus en plus étroitement lié avec elle.

Les ministres et les intimes de l'Élysée s'attendent à des coups de tête.

Tenons-nous prêts pour tout événement.

Le *Messageur de Paris* dit que M. Ozenne avait offert au Président de la République sa démission, en la motivant sur les attaques dirigées contre lui par les organes de l'opinion tant protectionniste que libre-échangiste. Mais M. Thiers, qui paraît tenir beaucoup à conserver M. Ozenne, l'aurait décidé, assure-t-on, à garder le poste qu'il occupe depuis plusieurs années.

On lit dans le *Bien public* :

« Un journal du soir parle de précautions militaires qui seraient prises pour parer aux éventualités d'agitation le jour de la rentrée de la Chambre. Cette nouvelle est aussi inexacte que toutes celles qui sont imaginées par l'esprit de parti pour semer la défiance, l'inquiétude et le trouble dans les esprits. »

M. Thiers se vante d'obtenir, dans l'Assemblée, une majorité d'une quarantaine de voix en faveur de sa politique et de ses projets constitutionnels. Nous ne savons trop où il prendra cette majorité.

Le citoyen Gambetta, par la *République française* et les autres feuilles radicales signifient très-catégoriquement à M. Thiers qu'ils ne veulent pas laisser l'Assemblée actuelle voter des lois organiques, puisqu'ils ne lui reconnaissent aucun pouvoir constituant.

L'extrême droite, pour d'autres motifs, et une grande partie de la droite, ne voteront ni la République ni ses lois constitutives. Nous avons bien de l'imprévu devant nous.

Le gouvernement a, dit-on, l'intention de convoquer les électeurs des cinq derniers départements ayant à élire des députés pour la seconde quinzaine de juin.

Ces cinq départements sont l'Aube, la Loire, la Haute-Garonne, le Puy-de-Dôme et la Guadeloupe.

Le groupe des députés radicaux de l'Union républicaine, rue de la Sourdière, est en complet désaccord depuis avant-hier sur le vote de la proclamation immédiate de la République.

Les uns voudraient voter, les autres s'y refusent.

Déjà en querelle ?

On prépare à l'Imprimerie nationale, pour être promptement distribué aux députés, un recueil complet des documents relatifs aux tarifs douaniers et aux traités de commerce.

Une lettre de la présidence est venue donner l'ordre de hâter le travail.

On sait aujourd'hui d'une façon certaine, que l'administration préfectorale de la Haute-Vienne a fait preuve d'une partialité évidente en faveur du candidat radical, M. G. Périn, ancien préfet de ce département, et cela malgré les instructions de M. Thiers qui avait recommandé une neutralité absolue.

On parle d'une proposition qui serait faite à l'Assemblée pour lui demander de se fixer, dès la rentrée, le temps qu'elle juge nécessaire pour compléter son œuvre. Les auteurs de la proposition, aussi peu dissolutionnistes que possible, voudraient que l'Assemblée décidât qu'elle siégera pendant la durée d'une législature ordinaire.

M. Gambetta est-il à Clermont-Ferrand ou à Saint-Nazaire ? L'*Événement* veut qu'il péroré dans le Puy-de-Dôme, et voici le *Phare de la Loire* qui montre une joie bien grande : M. Gambetta vient de passer près de lui.

« M. Gambetta, dit-il, a traversé Nantes mercredi matin, se rendant à Saint-Nazaire, où il va passer quelques jours au bord de la mer avant l'ouverture de la session. »

» Avec l'illustrateur voyageur son ami, M. Spuller, rédacteur de la *République française*, dont toute la démocratie estime le talent et l'énergie.

» Informés de la présence de MM. Gambetta et Spuller si près de nous, les différents groupes républicains de Nantes ont résolu de les inviter à s'arrêter dans notre ville à leur retour. Des délégués partent ce soir pour Saint-Nazaire, afin de leur porter l'expression de ce vœu. »

On lit dans l'*Événement* :

« On se rappelle qu'il y a quelques mois une société s'est formée sous le nom de *Société de la Ligue défensive des quartiers*.

» Fondée dans un but absolument réactionnaire, cette société avait mis à sa tête MM. le colonel de Beaufond, de Beaufronchet, de Rivoire de la Botie, Dutilh de la Tuque ; son siège était dans les bureaux de l'*Alliance universelle*, 43, rue de Clichy.

» Tout semblait marcher pour le mieux au gré de cette coterie de monarchistes, quand hier, sur l'ordre du ministre de l'intérieur, le commissaire de police du quartier Saint-Georges a prévenu la société qu'elle eût à se dissoudre immédiatement. »

Dans cet ordre de dissolution immédiate, ceci nous paraît bon à noter, dit la *Patrie* :

« Le gouvernement se montre fort enclin à une indulgence périlleuse pour ce qu'on est convenu, dans les cercles officieux, d'appeler les peccadilles sans importance des comités radicaux ; il se fait peu de scrupule »

## Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## UNE CONVERSION

PAR LE COMTE

DE RAOUSSET-BOULBON.

(Suite et fin.)

XIX.

LE CALME APRÈS LA TEMPÊTE.

Malgré l'héroïsme dont Berthe avait donné tant de preuves, nous sentions tous que l'attente de ce mariage était pour elle un supplice ; il fallait en finir le plus tôt possible. Au sortir de l'église même, je devais emmener Claire loin de Dijon. Berthe ne pouvait demeurer l'impassible témoin d'un bonheur qui brisait sa vie. Il fut donc convenu que le mariage aurait lieu dans le plus bref délai que nous permettait la loi.

La résignation de Berthe ne se démentit pas un instant : toujours bonne pour moi, redoublant d'amitié pour sa cousine, elle la comblait de mille attentions ; Claire ne put soupçonner un instant les luttes terribles qui se livraient dans le cœur de cette infortunée. Berthe voulut se charger elle-même de la corbeille ; je ne pus m'y opposer. Les bijoux de sa famille y furent jetés avec une prodigalité qui montrait combien était sérieuse son intention de ne pas se marier.

— Si dès à présent je ne lui donne pas tout, dit-elle au curé de Notre-Dame, c'est que je veux me réserver le plaisir de lui causer encore de temps en temps de nouvelles surprises.

On fit venir de Paris ce que les magasins à la mode avaient de plus beau ; Claire fut parée comme une princesse, sans se douter de combien de larmes étaient arrosées ces parures. Enfin, au milieu de toutes ces richesses, Berthe avait mis une donation d'un million, représenté par une terre superbe située en Provence. M. de Langenais voulut

s'y opposer ; mais l'insistance gracieuse de ma cousine triompha de nos répugnances.

— Ce n'est, disait-elle avec un sourire triste, qu'un avancement d'hoirie.

Intérieurement, je me réjouissais de cette fortune inespérée qui me permettait de continuer à Claire toutes les jouissances de la vie.

Le lendemain, je rencontrai Louis Monot.

— Eh bien, lui dis-je, tout est décidé : je me marie.

— Avec laquelle ?

— Claire.

Monot fit un geste désespéré.

— Tu n'es qu'un niais ! me cria-t-il.

Mais il changea de ton quand il sut que Claire avait un million.

— Sa cousine en a quatre, me dit-il encore.

Monot comptait pour rien l'inépuisable trésor de joie que j'avais au cœur.

Le mariage eut lieu la nuit, à l'église Notre-Dame. Berthe, M. de Langenais, le chevalier de Malestot, M<sup>me</sup> de Lancade et les domestiques de la famille y assistaient seuls,

Berthe fut sublime. Elle voulut tenir de ses propres mains le voile sur nos têtes ; elle était pâle à faire frémir, mais Claire ne rencontra jamais que son sourire.

Après la cérémonie, Claire et moi nous montâmes dans un coupé de voyage, et les chevaux nous emportèrent vers la Provence.

Quels événements, mon ami ! que d'ivresse et que d'espérance ! Vers trois heures du matin, Claire s'endormit sur mon épaule ; moi je veillais. Tout ce qui m'était arrivé me semblait un rêve.

A Lyon, je m'arrêtai pour faire reposer ma femme. Elle eut beau me dire qu'elle n'était point fatiguée, je n'y voulus point entendre : elle fut obligée de se coucher et de dormir. Soumise comme un enfant, elle fit ce que je voulus. Moi, je sortis et j'allai courir au hasard le long des quais.

J'ai toujours détesté Lyon ; je trouvais autrefois cette ville affreuse ; mais, ce jour-là, tout me parut splendide. Je découvrais à chaque objet des beautés que je n'avais point soupçonnées. Il me semblait n'être

de laisser fonctionner tout à leur aise les susdits comités et de supporter — nous en avons eu l'exemple dernièrement encore — que les feuilles officieuses défendent, contre les feuilles franchement conservatrices et amies de l'ordre, leur douteuse moralité. Cette indulgence — destinée sans doute à singer la magnanimité — s'étend, sans distinction aucune, des Grôléens aux Bellevillois, des comités radicaux de Lyon aux comités non moins radicaux de Paris.

» Et pourtant nous voyons aujourd'hui, sur l'ordre du ministre de l'intérieur, un commissaire de police dissoudre immédiatement une société, en tout cas fort inoffensive, et qui ne nous paraissait pas avoir pris un développement tel qu'il pût inquiéter les républicains — modérés ou radicaux — d'entre nos gouvernants.

» C'est cette simple contradiction que nous voulions mettre sous les yeux de nos lecteurs. »

La Presse dit que le radicalisme fait des progrès en Allemagne. Voici, à ce sujet, des renseignements qui parviennent de Berlin :

« Les ateliers reçoivent, depuis quelque temps, des lettres engageant les ouvriers à se mettre en grève. Elles émanent de Londres et de Berne principalement et conseillent aux ouvriers de maintenir leurs demandes et de ne pas transiger avec les patrons, quelles que soient les offres de ces derniers. Elles annoncent, en outre, que des secours seront distribués aux grévistes.

» On ajoute que des inconnus viennent, depuis quelques mois, demander du travail en Allemagne. Ce sont généralement des ouvriers sachant parfaitement leur métier, mais que les patrons sont obligés de renvoyer. Le soir, ils tiennent des réunions et font des distributions d'argent. »

On écrit au Courrier du Bas-Rhin que le maire de Bitche a été révoqué de ses fonctions pour opposition faite au gouvernement allemand. Il a pris la fuite. On ignore les motifs de cette disparition.

Voici, paraît-il, quels seront la composition et l'effectif de la garnison qui doit s'établir à Verdun pendant les deux derniers mois de l'occupation :

- 1° Le général Manteuffel avec son état-major, composé de 40 officiers ;
- 2° Le général de brigade von Linsingen ;
- 3° 1 escadron de lanciers ;
- 4° 2 batteries d'artillerie ;
- 5° 3 compagnies d'artillerie ;
- 6° 1 compagnie de pionniers ;
- 7° 5 bataillons d'infanterie.

En tout, 5,000 hommes. Le général Manteuffel logera avec une partie de son état-major, à l'hôtel de la sous-préfecture. Un appartement a été loué en ville pour le sous-préfet, qui se trouve obligé de quitter la sous-préfecture.

M. le comte de Saint-Vallier, qui, lui

aussi, ira s'installer à Verdun, après l'évacuation de Nancy, sera logé au palais épiscopal.

Parmi les nominations judiciaires que publie aujourd'hui le Journal officiel, nous remarquons celle de M. Lambert, nommé juge à Tours, en remplacement de M. Lesguillon, NON ACCEPTANT.

On nous dit que M. Lesguillon, qui refuse cet avancement, est le même que les électeurs radicaux de Loir-et-Cher viennent d'envoyer à l'Assemblée.

Nous nous refuserions à croire que les faveurs de l'administration soient tombées sur un pareil sujet, si les préférences de M. Dufaure pour les socialistes et les hommes du 4 septembre ne nous étaient depuis longtemps connues.

Voilà cependant par quels choix on arrivera avant peu à organiser la Commune légitime.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### Étude d'histoire saumuroise.

LA CHAPELLE DE LA VISITATION ET L'ÉGLISE SAINT-JACQUES (1).

On commet une erreur historique en appelant l'église du quartier des Ponts du nom : la Visitation. Son nom véritable est et doit être Saint-Jacques, patron des marchands ; c'est sous ce vocable que l'ancienne chapelle du monastère de la Visitation de Sainte-Marie a été érigée en église paroissiale par un décret de l'Assemblée nationale du 4 février 1794.

Le premier curé appelé à desservir cette nouvelle paroisse fut M. Joseph Meignan, vicaire de Notre-Dame de Nantilly ; son installation eut lieu le 25 septembre 1794.

Avant l'établissement de la paroisse Saint-Jacques, tout le quartier qui, en relève aujourd'hui était dit faubourg des Ponts de Saumur et dépendait, pour le spirituel, de l'église Saint-Pierre.

Il ne faut pas s'étonner de l'invocation à Saint-Jacques pour la nouvelle paroisse des Ponts.

En 1794 encore, et depuis, l'activité commerciale de la rue d'Orléans, de la rue Royale, se rencontrait dans les rues des Capucins, de la Visitation, parce que les anciens ponts y donnaient accès à tous les passagers, à tous les voituriers, tandis que la Loire permettait d'amarrer aux extrémités de ces rues des bateaux chargés des denrées de toute nature.

Cette activité, depuis la construction du pont des Sept-Voies (1825 à 1834), n'est plus qu'un souvenir. Quoi de plus déshérité du progrès moderne que le pauvre quartier Saint-Jacques ?

Il n'est pas facile, assurément, de lui rendre quelque chose approchant de son ancienne activité commerciale ; sa position in-

(1) Voir Écho du 20 avril 1865.

passé à Lyon que par des jours de pluie ; mais le ciel s'était mis à l'unisson de mon âme, il rayonnait.

Le lendemain, nous descendîmes en Provence par le bateau à vapeur. Quelle délicieuse chose que de voyager avec une femme qu'on aime ! Claire était d'une gaieté folle ; sa gaieté resplendissait pour moi jusque sur le paysage.

On arriva à Avignon vers quatre heures. Il fallut près d'une heure pour débarquer la voiture et se procurer des chevaux de poste ; je payai doubles guides, et nous partîmes comme l'éclair. À six heures, nous étions arrivés dans le château splendide que nous devons à la générosité de Berthe.

C'est une belle habitation dans le goût italien, bâtie pendant le siècle dernier par un grand seigneur provençal, qui n'a rien épargné pour en faire une délicieuse résidence ; à quelques minutes au-dessous de nos fenêtres, le Rhône forme comme un lac ; mais je le ferai quelques jours cette description. Que te décrirais-je maintenant ? la joie me déborde, je ne suis plus que sentiment.

Dès le lendemain de notre arrivée, j'eus des nouvelles de Dijon. M. de Langenais me parlait de sa fille comme un homme peut parler d'un trésor qu'il a confié. Voici ce qu'il me disait de Berthe :

« Quand vous fûtes partis, je mis Berthe en voiture, et nous retournâmes à l'hôtel. À peine arrivée dans sa chambre, elle s'évanouit ; ses forces étaient à bout. Cependant elle est aujourd'hui très-calme ; elle est convaincue que vous étiez faits l'un pour l'autre, et que le doigt de Dieu est dans tout ceci. Quelle admirable nature ! »

Maintenant, veux-tu savoir comment nous vivons ici ?

Le matin, avant le jour, Claire descend au jardin, comme autrefois à l'hôtel Langenais : c'est là que je la retrouve. En avant et sur les ailes du château sont disposées de grandes corbeilles de fleurs à travers lesquelles circulent de belles allées sablées. Ces fleurs ont toujours notre première visite ; de là nous descendons dans le parc ; il est petit, mais planté de grands arbres.

laire, les changements survenus dans la voirie, l'abandon du transit de la Loire, toutes ces circonstances rendent impossibles des projets de ce genre ; mais il n'est pas impossible au moins de faire sortir ce quartier de l'état d'impasse dans lequel il végète à cette heure.

Nous l'avons déjà dit et nous le répétons : si l'on débouchait, sur la rue de la Visitation (au Bout-du-Monde, comme l'on dit vulgairement), le quai parallèle à la rue du Roi-René ; si on prolongeait le petit quai qui s'établit au-devant des maisons Maugras, Richard, etc., à rejoindre la rue Sancier par le port actuel, il pourrait s'établir par ces deux points un va et vient qui permettrait à un petit négoce de s'installer dans ces longues rues désertes.

De là sortirait peut-être, pour certains propriétaires, le moyen d'améliorer leurs masures, de les relever d'une ruine prochaine, de les assainir en exhaussant le sol au-dessus du niveau des moindres inondations.

De cette façon, les habitants de ce quartier verraient s'ouvrir un chantier pour le travail de tous états. Quoi de plus facile que d'exhausser le sol par le dragage du sable de la rivière ? Pour les matériaux, en bois surtout, bien des propriétaires auraient avantage à une démolition et à une réédification dans des conditions plus salubres.

Ce ne sont pas là, assurément, des travaux à spéculation ; mais en faisant cesser pour bien des gens l'état de non-valeur de leurs propriétés, on satisferait à des besoins réels, on combattrait utilement la misère ; on procurerait de l'ouvrage aux divers métiers qui vont se multipliant en même temps que la propriété se subdivise.

En attendant que ces idées fassent leur chemin, nous dirigerons l'attention du public sur le quartier des Ponts en parlant de son ancienne organisation.

Au temps du monastère de la Visitation, les maisons du faubourg des Ponts relevaient censivement du fief du prieuré et baronnie d'Ouffard, uny à l'abbaye royale de Saint-Florent-lès-Saumur.

Mesdames les religieuses étaient tenues pour leurs propriétés aux actes et obéissances féodales ordinaires et accoutumées envers ledit fief. Elles suivaient la règle de saint Augustin, mais leur fondation procédait de la congrégation de la Visitation, fondée à Annecy (Savoie) par saint François de Sales et sainte Jeanne de Chantal. Leur maison-mère s'installa à Paris en 1649.

C'est postérieurement à cette date (1655) qu'elles établirent à Saumur leur monastère qui, outre la chapelle, renfermait dans son enceinte la cure, l'entrée neuve de l'église, les jardins longeant la rue des Capucins, les maisons Dupuis - Lebreton, Moricet, etc. Elles possédaient alentour diverses maisons qu'elles louaient ou arrentaient avec les obligations en vigueur.

Le monastère de la Visitation de Sainte-Marie comptait 22 religieuses, dont voici l'organisation capitulaire en 1766 :

Sœur Marie-Reine Guillot, supérieure ;  
Sœur Thérèse-Angélique Guillard, assistante ;

Nous errons toute la matinée de leur ombre à nos fleurs ; j'écoute le doux gazouillement de Claire, qui tantôt marche suspendue à mon bras, ou se remet à courir comme autrefois, poursuivie par le fidèle Black, que nous n'avons pas abandonné. Dans l'après-midi, nous lisons, nous faisons de la musique, ou bien je reprends mes pinceaux, tandis qu'elle s'occupe de quelque ouvrage de tapisserie.

Avant dîner, nous montons à cheval, et nous courons au hasard, à travers les chemins plantés de saules ou dans les sentiers abruptes de la montagne.

Le château, bâti avec cette belle pierre du pays que le soleil colore de tons fauves, est situé entre la plaine et le village ; Claire en connaît déjà les femmes et les enfants : les pauvres ont compris que la Providence leur envoyait une amie, et moi je suis heureux de l'affection qu'on lui porte.

Voici trois semaines que nous sommes fixés sous ce ciel du Midi, presque toujours serein : nous y passerons l'hiver.

Le soir, à dix heures, je donne à Claire

Sœur Marie-Anne Pineau ;  
Sœur Marguerite-Augustine Le Rou ;  
Sœur Renée-Augustine Persac ;

Toutes conseillères ;  
Sœur Magdeleine Angélique Prigent ;  
Sœur Jeanne-Marguerite Chapelle ;  
Sœur Marthe-Augustine Fauchaux ;  
Sœur Magdeleine-Sophie Morel ;  
Sœur Marie-Rose Gigault de Targé ;  
Sœur Louise-Pacifique Mourabin ;  
Sœur Marie-Louise Sigongne ;  
Sœur Marie-Fidèle Chauvin ;  
Sœur Marie-Amélie Regnard ;  
Sœur Marie-Séraphine Bancheureau ;  
Sœur Marie-Henriette Desmé ;  
Sœur Marie-Raphaël Gilloire ;  
Sœur Marie-Victoire Fouillard ;  
Sœur Marie-Thérèse Bruneau ;  
Sœur Marie-Scholastique Sébille ;  
Sœur Marie-Eugénie Bernier ;  
Sœur Marie-Julie de Cigongne.

Ainsi qu'on le remarquera, plusieurs de ces noms se rattachent à d'anciennes familles de notre ville, dont les unes sont éteintes, sans que leur souvenir soit effacé.

Le port qui s'étend au-devant de la maison Thiffoine s'appelle le port Sigongne, du nom de l'honorable négociant qui habitait la maison de M. Maugras, devenu son gendre.

Le monastère de la Visitation a subsisté jusqu'au décret du 13 février 1790 qui supprima les vœux monastiques ; il fut aliéné, ainsi que ses dépendances, en exécution du décret du 28 octobre 1790.

Le 4 février 1794, l'église de Saint-Jacques remplaçait la chapelle de la Visitation.

PAUL RATOUIS.

### CONSEIL DE RÉVISION POUR LA CLASSE DE 1872.

Le conseil de révision du département de Maine-et-Loire tiendra ses séances pour l'examen des jeunes gens de la classe de 1872, dans l'arrondissement de Saumur, aux jours, lieux et heures déterminés par l'itinéraire ci-après :

Gennes, à la mairie, le mercredi 18 juin, à midi.

Saumur (sud), à la mairie, le jeudi 19 juin, à midi.

Fontevrault, Maison centrale, le vendredi 20 juin, à une heure.

Saumur (nord-ouest), à la mairie, le samedi 21 juin, à neuf heures.

Saumur (nord-est), à la mairie, le lundi 23 juin, à une heure.

Montreuil-Bellay, à la mairie, le mardi 24 juin, à midi.

Doué, à la mairie, le mercredi 25 juin, à midi.

Vihiers, à la mairie, le vendredi 27 juin, à dix heures.

Admission des substitutions de numéros entre frères ayant concouru au même tirage, Angers, à la préfecture, le samedi 2 août, à une heure.

Les jeunes gens qui n'obéiront pas à l'ordre de comparaitre, sans justifier au conseil de révision, par l'intermédiaire des autori-

un baiser sur le front, un baiser de frère, et nous remontons chacun chez nous. Si tu trouvais étrange ce baiser de frère après trois semaines de mariage, je te l'expliquerais par l'excès même de mon amour.

Que te dirais-je de plus ? Du Robert de Langenais que tu as vu l'année dernière, et sur lequel tu t'es attristé, réjouis-toi, mon ami, car il ne reste plus rien : cet amour m'a régénéré.

Aujourd'hui, l'agitation que j'ai recherchée pendant sept ans me serait odieuse : je m'occupe d'administrer les biens que la Providence m'a rendus ; je mène la vie la plus régulière et la plus sage ; je n'ai de désirs, de goûts et de joies que les désirs, les goûts et les joies de Claire. Matériellement et moralement, je suis heureux. C'est le calme après la tempête.

FIN.

tés locales, des motifs légitimes de leur absence, seront inscrits sur la première partie de la liste du recrutement comme absents.

Les jeunes gens étrangers au département qui, ayant été autorisés à se présenter devant le conseil de révision de Maine-et-Loire, n'y auront pas paru au jour de la convocation, ne pourront obtenir d'ajournement pour l'une des séances suivantes.

Pour constater leur identité, ils devront, lorsqu'ils se présenteront devant le conseil, être munis de leurs passeports ou de leurs livrets d'ouvriers, enfin de toutes autres pièces authentiques pouvant servir à prouver leur identité et à établir qu'ils sont régulièrement en résidence dans la localité.

Les certificats destinés à constater les droits aux cas de dispenses prévus par les art. 17, 19, 20 et 21 de la loi du 27 juillet 1872, devront être adressés par les maires aux sous-préfets de leur arrondissement respectif, et au préfet pour l'arrondissement d'Angers, dix jours au moins avant la tenue de chaque séance cantonale, afin qu'ils puissent être examinés et présentés au conseil de révision.

Les droits à la dispense dont il n'est pas justifié devant le conseil de révision ne peuvent plus être utilement invoqués après la décision de ce conseil.

Les demandes de dispense à titre de soutien indispensable de famille, devront être formulées au moyen d'un certificat de position de famille, conforme au modèle n° 5 ancien. Elles seront accompagnées d'un extrait du rôle des contributions et de la proposition du conseil municipal de la commune.

Les jeunes gens qui fondent leur demande sur la situation physique de leur père ou de leur frère, sont invités à présenter ces derniers au conseil de révision pour qu'il puisse apprécier par lui-même la valeur des réclamations.

Les demandes de sursis d'appel pourront être transmises au conseil de révision jusqu'au 2 août prochain, date fixée par décret pour la fin de la tournée de révision.

Ces demandes sont remises préalablement au maire qui les soumet au conseil municipal.

La substitution, c'est-à-dire l'échange des numéros entre jeunes gens concourant au tirage de la même classe et du même canton, n'est permise qu'entre frères, aux termes de l'article 28 de la loi du 27 juillet 1872.

Elle ne peut avoir lieu que si le substituant ou le substitué sont tous deux reconnus propres au service actif.

Tout individu de la classe en recrutement convaincu ou soupçonné de s'être mutilé volontairement ou de s'être occasionné quelque infirmité dans le but de se rendre impropre au service, sera déféré aux tribunaux.

#### THÉÂTRE DE SAUMUR.

Le petit prodige que nous avons annoncé a fait son apparition, jeudi soir, sur notre scène. Ce jeune enfant a joué, en présence d'un public, hélas ! trop peu nombreux, une des plus charmantes pièces du théâtre de Madame, écrite, sous la Restauration, pour un talent précocé d'alors, Léontine Fay.

Le jeune Charles René, qui n'a réellement bien que huit ans, interprète quatre rôles différents avec une intelligence extraordinaire et tout l'aplomb d'un comédien consommé. Tour-à-tour il représente une petite fille tapageuse, un petit garçon niais, paresseux, gourmand, puis un petit crevé de nos jours, mais un crevé de la plus belle eau. Pour les deux premiers rôles, on pourrait dire qu'il ne sort pas de son âge ; mais, pour ce dernier, le jeune Charles René fait preuve d'un travail consciencieux et soutenu ; il n'obtiendrait certes pas un pareil résultat sans étude et sans une direction habile.

Enfin, le petit prodige reparait sous les traits d'un enfant sage, tout préoccupé du désir d'être agréable à son vieil oncle. Dans une de ces scènes, il se mit au piano et joua les variations de Mozart sur l'air : *Ah ! vous dirais-je, maman*, de manière à mériter les applaudissements les plus chaleureux.

Dans la seconde partie de la soirée, il n'a pas obtenu moins de bravos ; il s'est montré musicien aussi parfait qu'il s'était fait connaître comédien habile. Son jeu brille par la justesse, l'agilité, une grande pureté et beaucoup de sentiment musical.

On a dit souvent que les petits prodiges étaient à leur apogée de sept à neuf ans : passé ce terme, ils entrent dans la période

décroissante, jusqu'au jour où, cessant d'étonner par l'âge, ils disparaissent comme les météores. Nous ne pensons pas qu'il en soit ainsi pour le jeune René ; quand il ne sera plus à l'état de phénomène, il deviendra, croyons-nous, un véritable artiste par le cœur et par le talent.

Le charme de la soirée ne s'est pas borné à l'audition du jeune Charles René. La musique municipale avait promis son concours, et nous devons rendre cette justice aux artistes qui la composent, ils se sont acquittés de leur tâche d'une façon qui fait le plus grand honneur à l'habile direction de leur chef, M. Meyer, à leur bonne volonté et à leur persévérance dans l'étude.

Nous ne devons pas omettre, dans ce compte-rendu, M. Riquier, qui a rempli le rôle de l'oncle Dubocage (le vieux garçon) avec un véritable talent ; lui aussi a eu sa part de bravos.

Il est fâcheux que la salle n'ait pas été plus garnie. Le spectacle était parfaitement choisi ; aucun mot mal sonnait dans la pièce, aucun détail pouvant choquer les oreilles les plus délicates. Il est probable qu'aujourd'hui chacun regrette de n'avoir pas répondu à l'appel de M. Chantilly, qui a dû faire, pour la circonstance, des sacrifices dont, il pouvait l'espérer du moins, on devait lui tenir compte. On aura perdu aussi l'occasion d'applaudir les jeunes gens de Saumur et d'encourager ainsi les efforts des uns et le zèle désintéressé du professeur.

Demain dimanche, spectacle à faire salle comble. On jouera le grand ouvrage dramatique d'Alexandre Dumas père et Auguste Maquet, *la Belle Gabrielle*, dont les scènes se passent sous Henri IV.

M. Chantilly n'a reculé devant aucun sacrifice pour monter à Saumur une pièce dont l'importante mise en scène en a souvent empêché la représentation en province.

On annonce également comme très-prochaine une représentation de M<sup>lle</sup> Duverger, la célèbre actrice parisienne qui a obtenu tant de succès dans le rôle de Marguerite Gautier, de *la Dame aux camélias*.

Demain dimanche, à 4 heures 1/4, la musique du Collège se fera entendre dans le square du théâtre.

Elle exécutera les morceaux suivants :

- 1° *Mercury*, pas redoublé.
- 2° *La Chasse dans les Ardennes*, fantaisie.
- 3° *La Gazelle*, mazurka.
- 4° *Bibette*, schottisch.
- 5° *Le Kremlin*, pas redoublé.

Le train du pèlerinage de Cholet à Lourdes partira le 26 mai prochain, à 9 h. 17 m. du matin, de la gare de Cholet, et prendra la ligne de Niort ; il arrivera le mardi matin à Lourdes, et ne repartira de Lourdes que le jeudi 29, dans la matinée.

Voici quelques détails sur le crime de Mayet :

Vendredi dernier, M. Dronne était avec un de ses amis, M. F..., et deux femmes, l'une mariée, la femme Bergeron, l'autre jeune fille et fiancée à un charpentier nommé Joussetin, dans un jardin situé près de son habitation. Tout-à-coup, sans qu'il eût rien entendu, M. Dronne reçoit sur la tête un si violent coup de bâton que le crâne en est fracassé. Le même coup brise le bras de la femme Bergeron.

L'ami de M. Dronne s'enfuit avec les deux femmes, le laissant agoniser là sans secours. Ce n'est que le lendemain matin que, sur les indications du propriétaire de l'enclos, le malheureux blessé a été relevé. Tous les soins ont été inutiles. Il avait le crâne horriblement fracassé.

Les soupçons se sont immédiatement portés sur le mari de la femme Bergeron. Il était arrêté, lorsque, saisie de remords, la jeune fille qui se trouvait avec F... accuse son fiancé Joussetin d'avoir commis le crime. On se porte aussitôt au domicile de Joussetin. Mais il avait disparu. Ce n'est que mardi matin qu'on a pu l'arrêter.

On lit dans le *Journal de Mamers* :

Le sieur Yvon, cultivateur au village des Berthes, près la Basse-Judée, site assez sauvage dans la riche commune de Marolles-Braults, avait depuis une huitaine d'années conçu une grande haine contre un sieur

Gautier, son voisin, aussi cultivateur, qu'il accusait très-injustement d'avoir des relations intimes avec sa femme.

Gautier est un honorable cultivateur, père de douze enfants ; Yvon, marié et sans postérité, a eu des accès de folie.

Cependant Yvon, dans le but d'intenter un procès à Gautier, est venu dimanche dernier à Mamers ; il a eu une conférence avec M. le procureur de la République et avec un avoué de la ville. Il était dans un état de surexcitation qu'il n'a pas été possible de calmer, et c'est ainsi qu'il a quitté la ville vers deux heures.

Le soir, armé d'un fusil, il pénètre dans la cour de Gautier, et, voyant ce dernier assis dans sa cuisine, tournant le dos à la fenêtre, il lui tire un coup de fusil à environ deux mètres de distance. Malgré une blessure horrible, Gautier a encore eu la force de se lever et, le meurtrier étant entré dans la cuisine, et le mettant une seconde fois en joue, de parer le coup en assénant sur la tête de Yvon un coup des pincettes qu'il tenait en main.

Yvon se précipite alors sur sa victime, la traîne dans la cour et cherche à l'étrangler, lorsque la femme Gautier vient au secours de son mari et le délivre.

La justice fut vite informée, et M. Rian-dièrre La Roche, juge de paix de Marolles, accompagné de deux gendarmes, Boada et Benhard, se hâta de se rendre sur les lieux. A la vue de ceux qu'il supposait avec raison devoir l'arrêter, Yvon s'armant de nouveau de son fusil menaça de mort celui qui oserait l'approcher. Cette menace n'intimida pas ceux qui venaient pour remplir un devoir ; M. le juge de paix tira un revolver de sa poche, et, pendant qu'un gendarme tenait Yvon en joue, l'autre se précipita sur lui et le mit dans l'impossibilité de nuire.

La justice de Mamers se transporta le lendemain matin à Marolles et, après interrogatoire, un mandat de dépôt fut décerné contre Yvon.

D'après la déclaration des médecins, la vie de Gautier est dans le plus grand danger.

Un nouveau crime viendrait d'être commis à Pincé. Un vieillard, âgé d'environ 65 ans, aurait été assassiné par un homme appartenant comme employé au chemin de fer de l'Ouest.

#### Faits divers.

UN RESSUSCITÉ. — Voici les détails d'une expérience bien curieuse pratiquée hier au Val-de-Grâce sur le corps d'un malheureux ouvrier que l'on venait de trouver pendu dans une mansarde de la rue Saint-Jacques.

Au premier diagnostic, les médecins constatèrent que l'asphyxie était complète ; le pendu ne donnait aucun signe de vie, le corps était bleu et rigide. Le chef de clinique voulut cependant, en désespoir de cause, tenter une dernière expérience sur le cadavre.

Il découvrit la poitrine, et l'on essaya pendant quelques minutes la respiration artificielle, mais sans résultat. Il appliqua alors le tube d'une batterie électrique sur le trajet des pneumogastriques et fit passer un fort courant à intervalle de quatre secondes.

Presque aussitôt réapparurent quelques faibles signes de respiration.

Cinq minutes après, le pouls radial et le pouls cardiaque redevinrent perceptibles. L'épiglotte était tuméfiée, et force fut de tirer la langue au dehors avec des pincettes pour rendre la respiration plus libre. Quelques onces de sang furent extraites de la veine médo-céphalique. Les pupilles dilatées se contractaient légèrement, et les signes de la vie devinrent de plus en plus manifestes.

Le patient put alors avaler une faible quantité d'alcool.

Puis ensuite une légère contraction musculaire se manifesta sans l'intervention de l'électricité, la sensibilité de la cornée réapparut, puis les pieds se réchauffèrent, et bientôt les pulsations des carotides purent se percevoir à la vue.

Le pendu qu'on allait enterrer était ressuscité.

Un drame affreux a eu lieu dimanche soir à l'hôpital de la Charité.

Vers sept heures du soir, le docteur Pidoux fit coucher comme à l'ordinaire le nommé Buresi, un Corse arrivé depuis deux

jours à l'hôpital. Buresi est étudiant en médecine ; il a vingt-neuf ans. Il est atteint d'un érysipèle à la face, contracté, paraît-il, à la suite d'abus de boissons alcooliques.

Depuis son arrivée, il n'avait donné aucun signe de démente. Il riait volontiers avec ses voisins, tous atteints de maladies lentes, telles que l'hydropisie, la paralysie.

La salle où couchait Buresi contient vingt-deux lits rangés sur deux files, comme le sont tous les lits d'hôpital.

La sœur L... venait de faire boire le malade ; le directeur de l'hôpital avait causé avec lui en riant une demi-heure auparavant. Les malades étaient couchés pour la plupart ; quelques-uns se trouvaient debout au chevet de leur lit ou causant à la fenêtre.

Tout-à-coup, Buresi sauta à bas de son lit, bouscula un gardien, et saisissant sous son oreiller son couteau corse, il se précipita comme un forcené sur les malades, les prit aux cheveux et leur porta des coups de couteau à tort et à travers, dans l'aîne, dans le dos ou en pleine poitrine.

Ce fut une boucherie qui dura huit minutes. Le meurtrier eut le temps de frapper six malades. Les autres s'étaient sauvés clopin clopant dans les salles, en poussant des cris, qui jetèrent l'épouvante dans l'hôpital tout entier.

Le directeur arriva accompagné des quatre internes de service. Quand ils arrivèrent à la porte du dortoir, le fou venait d'être désarmé par un infirmier courageux, mais après s'être fait justice lui-même ; il s'était frappé de deux coups de couteau, l'un au côté, l'autre au cou.

Les blessures faites aux malades par Buresi sont assez graves, sans être mortelles.

Un certain cavalier espagnol, étant arrivé de nuit à une hôtellerie de France, frappa longtemps avant que de pouvoir réveiller l'hôte ; à la fin, il le fit lever à force de tintamarre.

— Qui est là ? dit l'hôte par la fenêtre.

— C'est, dit l'Espagnol, don Juan Pedro Hernandez Rodriguez de Villa Nova, comte de Malafra, cavallero de Santiago y d'Alcantara.

Alors l'hôte lui répondit en fermant la fenêtre :

— Monsieur, j'en suis bien fâché, mais nous n'avons pas assez de chambres pour loger tous ces messieurs-là.

#### Dernières Nouvelles.

Il a circulé avant-hier à la Bourse des bruits de remaniements ministériels qui manquent absolument de fondement.

On a parlé de l'entrée dans le cabinet du général Chanzy, de M. Casimir Périer, de M. Martel, et de la retraite, par conséquent, du général de Cissey, de M. de Goulard et de M. de Fourtou.

Ces bruits, dont la source intéressée est facile à découvrir, ont à peine besoin d'être démentis.

D'après les engagements pris avec M. Thiers, le cabinet actuel se présentera devant l'Assemblée tel qu'il est constitué, avec ses mésintelligences, ses divisions et ses tiraillements.

L'Assemblée prononcera.

M. Thiers déclare au surplus qu'il est prêt à se conformer aux décisions de la majorité. C'est donc à elle à faire respecter ses volontés.

Un assez grand nombre de députés, appartenant à la majorité, sont arrivés à Paris et à Versailles, devant de quelques jours l'ouverture de la session, afin de pouvoir se concerter sur la conduite qu'il convient de tenir dès les premières séances.

Samedi, le centre droit tiendra, à Versailles, une réunion dans laquelle seront examinées diverses propositions conçues en vue d'éventualités faciles à prévoir.

Le soir du même jour, les bureaux des divers groupes de la majorité se réuniront chez le général Changarnier.

Décidément M. Gambetta n'est pas à Clermont-Ferrand : les journaux de Nantes nous apprennent qu'il est descendu hier à la gare de la Fosse.

Le soir, on a banqueté, avenue Allard,

dans la salle Bégue. Il y avait deux cents invités.

Il y aura eu toasts et discours.

Pour les articles non signés: P. GODET.

**LIBRAIRIE HACHETTE ET C<sup>e</sup>,**  
boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

**Le Dictionnaire de la langue française**, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 14<sup>e</sup> fascicule, CHA à CHA, est en vente.

M. CASAS, professeur de piano, place du Marché-Noir, maison Jagot, à Saumur,

donne des leçons de piano et se charge de les accorder aux prix les plus avantageux.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalsçière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

— Toute maladie cède à la douce Revalsçière du Barry, qui rend santé, énergie, digestion sommeil. Elle guérit, et sans médecine, ni purges, ni frains, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. E. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

N° 61,224.

Saint-Romain-des-Îles, 27 novembre.

La Revalsçière Du Barry a produit sur moi un effet vraiment extraordinaire. Dieu soit béni; elle m'a guéri de 18 ans de sueurs nocturnes, d'irritation horrible de l'estomac, et d'une mauvaise digestion. Il y a dix-huit ans que je n'ai pas eu un bien-être comme celui que je possède actuellement. J. COMPARET, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalsçière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalsçière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 57 6 tasses, 60 fr., ou environ 10c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez

MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

**Théâtre de Saumur.**

DIRECTION DE M. HENRI CHANTILLY.

Dimanche 18 mai 1873,

**LA BELLE GABRIELLE**

Drame à grand spectacle, en 5 actes et 10 tableaux, de MM. Alexandre Dumas et Aug. Maquet.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 16 MAI 1873.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> juin. 72.	54	40	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	780	»	10	C. gén. Transatlantique, j. juill.	292	50	»
4 1/2 % jouiss. mars.	77	25	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	645	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	472	50	»
4 % jouissance 22 septembre.	70	»	»	Crédit Mobilier.	397	50	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	438	75	»
5 % Emprunt 1871.	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche.	957	50	2	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Emprunt 1872.	87	25	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	345	»	»	<b>OBLIGATIONS.</b>			
— libéré.	86	10	»	Est, jouissance nov.	490	»	»	Orléans.	274	50	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	206	25	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	825	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	270	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	380	»	»	Midi, jouissance juillet.	587	50	»	Est.	275	»	»
— 1865, 4 %.	433	50	»	Nord, jouissance juillet.	995	»	»	Nord.	284	75	»
— 1869, 3 % t. payé.	277	»	1	Orléans, jouissance octobre.	795	»	2	Ouest.	269	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	246	25	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	502	50	2	Midi.	272	50	»
Banque de France, j. juillet.	4125	»	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	965	»	»	Deux-Charentes.	246	25	»
Comptoir d'escompte, j. août.	527	50	»	Compagnie parisienne du Gaz.	667	50	»	Vendée.	230	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	467	50	»	Société Immobilière, j. janv.	17	50	»				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	341	25	»								

**GARE DE SAUMUR (Service d'été, 5 mai).**

**DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.			
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).			
9 — 02 — — omnibus.			
1 — 33 — — soir, —			
4 — 13 — — express.			
7 — 27 — — omnibus.			

**DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.			
8 — 20 — — omnibus.			
9 — 50 — — express.			
12 — 38 — — soir, omnibus.			
4 — 44 — — —			
10 — 30 — — express-poste.			

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.  
40<sup>e</sup> ANNÉE (1872).

Prix du volume broché . . . . . 7 fr. »  
— cartonné . . . . . 8 50  
Franco par la poste, 1 fr. 50 cent. en sus des prix ci-dessus.  
Etranger, suivant les conventions postales.  
On peut se procurer chaque volume séparément.

**MAGASIN PITTORESQUE**

La collection se compose des années 1833 à 1872. — Le volume 1872 (40<sup>e</sup> année), mis en vente le 5 décembre 1872.

**OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA LIBRAIRIE DU MAGASIN PITTORESQUE, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29 :**

**TABLE ALPHABÉTIQUE ET MÉTHODIQUE** des trente premières années du *Magasin pittoresque*.  
1 volume broché . . . . . 7 fr. »  
Cartonné . . . . . 8 50

**ALMANACHS DU MAGASIN PITTORESQUE** de 1851 à 1873, environ 50 gravures dans chaque Almanach.  
Chaque almanach . . . . . 50 c.

**ALBUM DU MAGASIN PITTORESQUE**; 1 vol. grand in-4<sup>e</sup>, cartonné avec luxe, doré sur tranche, contenant cent gravures choisies dans la collection.  
Prix . . . . . 15 fr.  
**VOYAGEURS ANCIENS ET MODERNES**; 4 volumes, 941 gravures.  
Prix de chaque volume broché . . . . . 6 fr.  
L'ouvrage complet . . . . . 24

**HISTOIRE DE FRANCE**, d'après les documents originaux et les documents de l'art de chaque époque; 2 vol., 800 gravures.  
Prix de chaque volume broché . . . . . 7 fr. 50  
L'ouvrage complet . . . . . 15 »  
**LECTURES DE FAMILLE**, choisies dans la collection du *Magasin pittoresque*; 1 volume in-4<sup>e</sup>. — 2<sup>e</sup> édition.  
Prix, broché . . . . . 5 fr.

**GRAMMAIRE GÉNÉRALE ET HISTORIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE**, par M. P. Poitevin, 2 vol.  
Prix de chaque volume broché . . . . . 7 fr. 50  
L'ouvrage complet . . . . . 15 »  
**LES VRAIS ROBINSONS**, par MM. Ferdinand Denis et Victor Chauvin, illustrés par Yan Dargent; 1 vol. grand in-8<sup>e</sup>.  
Prix, pour Paris, broché . . . . . 15 fr.  
— cart. doré sur tranche 18

Tous les prix ci-dessus sont ceux de Paris. — Pour les départements et l'étranger, l'affranchissement se paye en sus. — Le prix du cartonnage est de 1 fr. 50 cent. par volume.  
Le conseil central d'instruction primaire de la ville de Paris a placé le *Magasin pittoresque* sur la liste des ouvrages propres à être donnés en prix dans les écoles primaires et supérieures, et dans les classes d'adultes.

On peut se procurer tous les ouvrages ci-dessus chez M. Grasset, libraire, rue Saint-Jean, n° 1, à Saumur.

Etudes de M<sup>r</sup> LORIOU DE BARNY, notaire à Angers,  
Et de M<sup>r</sup> TAUREAU, notaire à Doué-la-Fontaine.

**A VENDRE LA TERRE DE PARCEILLAIS**

Située commune de Lasse, canton de Noyant, arrondissement de Baugé, et, par extension, sur les communes de Genneville et de Pontigné,

D'une contenance totale de 439 hectares 93 ares 54 centiares, composée comme suit :

1 <sup>o</sup> Maison de maître, servitudes, jardins, prairies et terres labourables, composant la réserve, d'une contenance de . . . . .	29 h. » a. » c.
2 <sup>o</sup> La métairie de la Rousselière, contenant . . . . .	122 » »
3 <sup>o</sup> La métairie de la Patrière, contenant . . . . .	52 25 50
4 <sup>o</sup> La métairie de Parcé, contenant . . . . .	67 87 14
5 <sup>o</sup> La métairie de Poisieux, contenant . . . . .	90 03 80
6 <sup>o</sup> Et la métairie de Varennes, contenant . . . . .	78 77 10
Ensemble . . . . .	439 93 54

Cette propriété, d'un seul tenant, est située dans un excellent pays de chasse, traversée par plusieurs routes en très bon état et se trouve à quinze kilomètres des villes de Baugé et de La Flèche et à proximité du Lude et de Noyant.  
S'adresser, pour visiter les lieux, au garde de la propriété, et, pour les renseignements et traiter, auxdits notaires. (211)

Etude de M<sup>r</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE MAISON**

Rue Duplessis-Mornay, n° 9,  
Composée de rez-de-chaussée, deux étages, cour, jardin, joignant la communauté de la Retraite, Proust et Besson.  
S'adresser audit notaire. (219)

Etude de M<sup>r</sup> BOURDAIS, notaire à Gennes.

**A VENDRE PAR LOTS, LA BELLE TERRE DE COMBRES**

Située commune de Trèves-Cunault et autres, séparée de la Loire par la route départementale de Gennes à Saumur, à 6 kilomètres de la gare des Rosiers.

Elle contient 170 hectares et comprend : grande et belle maison de maître, chapelle, nombreuses servitudes, jardins anglais, terrasse, excellentes vignes, île, fermes, prairies, futaies, bois-taillis, four à chaux, carrières à tuffeaux et pierres calcaires.  
S'adresser, pour visiter, au garde de la propriété, pour traiter, à M. BOURDAIS, ou à M. EPOUDRY, expert à Brézé, qui se trouvera tous les jeudis à Combres. (215)

ON DEMANDE UN EXPÉDITIONNAIRE pour le greffe du tribunal civil. (210)

**A VENDRE**, l'immense DOMAINE de SOMLOIRE, contenant 1,139 hectares, situé commune de Somloire et autres. Il comprend : Château, 17 métairies et bois-taillis; le tout en très bon état. Rivière poissonneuse, magnifique chasse à courre. Le Château est à onze kilomètres de la station de Maulévrier, ligne d'Angers à Niort.  
S'adresser :  
1<sup>o</sup> Pour visiter, aux gardes;  
2<sup>o</sup> Pour avoir des renseignements, à M<sup>r</sup> Bouju, notaire à Coron;  
3<sup>o</sup> Et, pour traiter, à M<sup>r</sup> Bizard, notaire à Angers. (207)

Etude de M<sup>r</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A LOUER**

Présentement ou pour la Saint-Jean 1874,  
**UNE MAISON BOURGEOISE**

Située à Saint-Lambert-des-Lèves, près de la Mairie,  
Composée d'un salon, salle à manger, cuisine, écurie, quatre chambres à coucher, cabinets et chambres de domestiques, écurie, remise et un jardin d'agrément au-devant de la maison.  
S'adresser, pour tous renseignements et traiter :  
1<sup>o</sup> A M. CADIEU, propriétaire à la Fresnaye, par Clerf (Indre-et-Loire);  
2<sup>o</sup> A M<sup>r</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur, rue Beaurepaire. (213)

**A VENDRE D'OCCASION, BEAUX BILLARDS**

Avec leurs accessoires.  
S'adresser à M. François PERCHER, à Saumur. (195)

Etude de M<sup>r</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

**A AFFERMER**

Pour entrer en jouissance le 1<sup>er</sup> novembre 1874,  
**LA FERME**

**DE LA CANCHERIE**

Composée de bâtiments d'habitation et d'exploitation, situés au bourg même de Saint-Hilaire-Saint-Florent;  
Et de 36 hectares de terres labourables, prairies artificielles et rangées de vigne;  
Le tout situé commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.  
S'adresser à M. DE LA FRÉGEOLIERE, propriétaire, et à M<sup>r</sup> LAUMONIER, notaire. (187)

**A VENDRE**

**OU A LOUER PETITE MAISON ET JARDIN**

Agréablement situés,  
Bornés au nord par l'enclos des frères de l'Ecole chrétienne et au sud par le jardin de M. Martineau, et près du château d'eau projeté.  
S'adresser au bureau du journal.

**A CÉDER**

**DE SUITE, UN FONDS DE COMMERCE**

d'épicerie, poterie, mercerie.  
S'adresser à M<sup>r</sup> THONNELLIER, quartier de Nantilly. (208)

**A LOUER**  
Pour la Saint-Jean 1873,  
**REMISE ET GRENIER**  
Situés place Saint-Nicolas, à Saumur.  
S'adresser à M<sup>r</sup> GAULAY. (211)

**A VENDRE UN PIANO CARRÉ**  
Bon pour les commençants.  
S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE UN JOLI COUPLE DE FURETS**  
Bien apprivoisés.  
S'adresser rue Saint-Nicolas, n° 74, à Saumur.

**A VENDRE UN CHIEN EPAGNEUL**  
Âgé de 14 mois.  
S'adresser à Louis BLAIN, au Coudray-Maconard. (217)

**A VENDRE D'OCCASION, DEUX BONS CASIERS**, de grands différents, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier.  
S'adresser au bureau du journal.

M<sup>r</sup> BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un clerc.

**FABRIQUE D'ENCRE**  
de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.  
Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.  
Saumur, imp. de P. GODET.